

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER

Présents : M-T Dosson, F Poyet, M Geay, Y Lionard, JL Beau, Y Charliot, C Vachez, D Burelier, R Duchez, L Thomas
Absente excusée : C Esparvier.

APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU DOSSIER STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la STEP débutés en décembre comme prévu. Après les 288 trous creusés pour l'emplacement des colonnes ballastées, la maçonnerie a commencé début janvier. A ce jour la dalle de 1 400m² est réalisée. En parallèle le dépôt se construit.

DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A AGIR EN JUSTICE ET REPRESENTER LA COMMUNE POUR TOUT DOSSIER COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture des divers courriers reçus en Mairie concernant l'opposition de certains Mizérois à la réalisation de la STEP.
Après délibération le CM autorise M le Maire à représenter et défendre la commune auprès de la justice, pour tout dossier communal.

DELIBERATION SUR LA DEMATERIALISATION " MARCHES PUBLICS"

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion gratuite sur 5 ans auprès du conseil départemental, pour l'accompagnement et la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.
L'ensemble du CM valide cette adhésion.

CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE BALBIGNY

Monsieur le Maire présente la convention avec l'école de musique et danse de Balbigny pour 3 enfants de la commune, ainsi que diverses associations.
L'ensemble du CM valide une subvention de 150€ pour ces 3 enfants.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Valide une ligne de trésorerie de 200 000€ auprès du Crédit Mutuel pour le financement de la STEP remboursable à l'obtention des subventions obtenues.
- Valide un emprunt de 100 000€ auprès du Crédit Mutuel au taux de 1.80% sur une durée de 15 ans remboursable trimestriellement pour le financement de la STEP.
- Accepte la mise en irrécouvrable d'un montant de 467,15€ pour des frais antérieurs, de cantine scolaire.
- Est informé d'une étude sur l'aménagement du préau à côté de l'ancienne Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND CONNAISSANCE :

- Des résultats du Téléthon soit 1400 marcheurs et 3 918€ de dons.
- D'un projet d'adressage sur notre commune.
- D'une prime d'un montant de 999.34€ versée par la société GEO PLC relative aux opérations d'énergie dans le cadre du partenariat signé en 2013 lors de l'aménagement de l'ancienne Mairie.